

Pa'Had DAVID

Bo



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Et afin que tu racontes à ton fils, à ton petit-fils, ce que J'ai fait aux Egyptiens et les merveilles que J'ai opérées contre eux ; vous reconnaîtrez ainsi que Je suis l'Eternel. » (Chémot 10, 2)

Il s'agit là d'un ordre, donné à nos ancêtres, de raconter à leurs descendants les miracles opérés par le Tout-Puissant en leur faveur, afin d'ancrer dans leur cœur la foi en D.ieu qui dirige tous les événements de ce monde. Tel était le but essentiel des dix plaies qui frappèrent l'Egypte. Outre la punition qu'elles venaient infliger à Paro pour son refus de libérer le peuple juif, elles constituaient, pour celui-ci, une préparation en vue du don de la Torah, de la soumission au joug divin et de son devenir de peuple de prédilection.

En effet, la multiplication des miracles a pour effet de sanctifier le Nom divin et d'accroître notre crainte et notre amour de l'Eternel. Ainsi, les enfants d'Israël accepteraient volontiers la Torah et seraient toujours fidèles aux *mitsvot*.

La première *mitsva* qu'ils reçurent, la sanctification de la nouvelle lune, visait également à renforcer leur amour pour l'Eternel et leur désir de respecter Ses *mitsvot*. En marge du verset « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois » (Chémot 12, 2), nos Sages commentent (*Mena'hot* 29a) : « Rabbi Yichmaël dit : le renouvellement du mois était difficile à concevoir pour Moché, jusqu'à ce que le Saint béni soit-Il le lui montrât du doigt, comme il est dit : "Ce mois-ci est pour vous". »

Ceci est très surprenant. Comment expliquer que Moché ait eu des difficultés à comprendre cette *mitsva* ? Il ne s'agissait pas d'une nouveauté puisque, bien avant Moché, les patriarches l'observaient déjà. Ils respectaient toutes les *mitsvot* de la Torah, comme l'atteste l'Eternel au sujet d'Avraham : « En récompense de ce qu'Avraham a écouté Ma voix et suivi Mon observance, exécutant Mes préceptes, Mes lois et Mes doctrines. » (*Béréchit* 26, 5) Rabba affirme : Avraham observait même la *mitsva* d'érouv *tavchilin*, comme il est dit : « Mes doctrines », le pluriel se référant à la Torah écrite et orale. Par conséquent, il n'y a aucun doute qu'il respectait également la

maskil
LÉDAVIDL'occasion
pour
changer
d'état d'esprit

mitsva de la sanctification de la nouvelle lune. Aussi, pourquoi Moché ne connaissait-il pas les lois qui lui sont relatives ?

Avec l'aide de D.ieu, j'ai pensé l'expliquer comme suit. Il va sans dire que Moché savait comment on procède à la sanctification de la nouvelle lune. Cependant, il ne comprenait pas la profondeur de cette *mitsva*, certes fondamentale pour fixer toutes les fêtes juives et les moments précis pour accomplir telle ou

telle *mitsva*, mais qui semble a priori ne pas avoir de valeur en soi. Il se demandait donc pourquoi elle avait le statut de *mitsva*, au point qu'on devait prononcer sur la lune une bénédiction, et en quoi elle était si importante pour avoir été choisie comme la première *mitsva* donnée au peuple juif. Ce sont ces points qui représentaient des difficultés de compréhension pour Moché, auquel échappaient les profonds secrets de cette *mitsva*.

L'Eternel lui répondit alors : « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois. » Les mots Roch 'Hodech peuvent être interprétés dans le sens de *roch mé'houdach*, une tête renouvelée, exempte de toute faute, un nouveau départ spirituel. Car, de même que la lune se renouvelle chaque mois, l'homme doit renouveler son esprit et sa manière de réfléchir et les nettoyer de toute impureté qui s'y serait attachée. Il lui incombe de procéder mensuellement à un examen de conscience, d'examiner sa conduite et, s'il y trouve la moindre scorie, de la corriger immédiatement. De cette manière, il méritera d'avoir une « nouvelle tête », toute propre pour servir correctement l'Eternel.

Si l'on réfléchit aux différentes phases de la lune, on notera qu'au début du mois, elle n'est pas encore visible, le lendemain, elle commence à apparaître faiblement, puis elle devient de plus en plus grande jusqu'à ce qu'on aperçoive finalement la pleine lune. Le Créateur nous a donné la *mitsva* de sanctifier la nouvelle lune afin qu'on en déduise une leçon relative à notre service divin : il doit être progressif. Nous devons chaque jour avancer un peu dans notre ascension spirituelle, de sorte à parvenir, en fin de parcours, à la plénitude.

Suite voir page 2

10 Chvat 5784
20 janvier 2024

1327

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jerusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	4:26	4:39	4:29	5:08
Clôture du Chabbat	5:41	5:42	5:40	6:21
Rabbinou Tam	6:19	6:15	6:13	7:09



HILLOULOT

10 Chvat

Rabbi Chalom Mizra'hi, le Rachach

11 Chvat

Rabbi 'Haïm Tolédano

12 Chvat

Rabbi Raphaël Pinto

13 Chvat

Rabbi Eliahou Meïr Blokh

14 Chvat

Rabbi Yaakov Yéhochoua,
auteur du *Pné Yéhochoua*

15 Chvat

Rabbi 'Haïm Mordékhaï Margulies,
auteur du *Chaaré Téhouva*

16 Chvat

Rabbi Chalom Mordékhaï
HaCohen Schwadron



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table
de nos Maîtres

Une page de Guémara ou un morceau de 'hala ?

« Le premier-né de l'homme, si c'est un de tes fils, tu le rachèteras. » (Chémot 13, 13)

Les anciens de Jérusalem considèrent, comme il est écrit dans les ouvrages saints, que celui qui participe au repas d'un *pidyon haben* (rachat du premier-né), c'est comme s'il avait fait quatre-vingt-quatre jeunes.

De là, découle la coutume, répandue dans certaines communautés, de prendre un *kazayit* de la grande 'hala coupée par le Cohen au moment où il concède au rachat du premier-né. Les gens pensent que c'est si important qu'ils sont prêts à se pousser les uns les autres pour obtenir quelques miettes de cette 'hala.

L'auteur du *Sdé 'Hémed* rapporte (*klal* 54) que, en l'an 5659, alors qu'il se trouvait à Jérusalem, il fut invité à participer à un *pidyon haben* auquel il ne se rendit pas. « On me dit que cela équivaut à faire quatre-vingt-quatre jeunes, mais je ne le savais pas », écrit-il. Et il conclut : « Il semble qu'il n'y ait aucune source à cela et qu'il ne s'agisse que de belles paroles échangées entre les gens. »

Peu de temps après, lorsque les volumes du *Sdé 'Hémed* parurent, les habitants de Jérusalem furent très surpris d'y trouver écrits les propos précités, d'autant plus que leur auteur était un Gaon, versé dans tous les écrits des *Richonim* et des *A'haronim* et maîtrisant les secrets de la Torah. Comment pouvait-il affirmer qu'un *minhag* transmis depuis si longtemps de génération en génération n'avait aucune source ?

A cette période, fut organisée chez l'un des érudits de Jérusalem une réunion à ce sujet. Le Rav de la ville sainte, Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld *zatsal*, y participa et la position du *Sdé 'Hémed* fut débattue.

L'un des participants se leva pour déclarer : « Rabbi 'Haïm Sonnenfeld, célèbre pour son érudition dans tous les domaines de la Torah, se trouve parmi nous. Soumettons-lui donc la question. »

Après avoir répondu par un sourire, il affirma : « Effectivement, il n'existe aucune source à la coutume selon laquelle la participation à un *pidyon haben* équivaut à quatre-vingt-quatre jeunes. Cependant, il y a une allusion à cela dans la Torah... »

« Laquelle ? » interrogèrent les autres participants.

« Dans le verset de la Torah évoquant la *mitsva* de *pidyon haben*, les mots *adam bévanékha tifdé* (si c'est un de tes fils, tu le rachèteras) sont les initiales de la phrase *im davar ma bépidyon ben néhénéta yé'hachev kéilou taanita pé-dalet hataaniyot* (si tu as goûté quelque denrée d'un *pidyon haben*, c'est comme si tu avais fait quatre-vingt-quatre jeunes). »

Puis, le Juste ajouta sa note personnelle : « Il y a encore autre chose qui est considéré comme quatre-vingt-quatre jeunes : un *daf* (une page) de Guémara, car le mot *daf* équivaut numériquement à quatre-vingt-quatre. Mais personne ne se dispute pour cela... »



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna et de
bita'hon consignées par le
Gaon et Tsadik Rabbi David
'Hanania Pinto chelita

Une montre tombée du Ciel

Cette histoire débuta le soir de la *hilloula* de Rabbi 'Haïm Pinto *zatsal* au Maroc.

Ma montre s'était cassée et je demandai donc à mon hôte, M. Knafo, s'il pouvait éventuellement m'en prêter une dont il n'avait pas besoin. Il me répondit par la négative et me conseilla de prier le Créateur pour qu'il m'en envoie une autre en remplacement.

Au départ, je lui répondis que je ne voulais pas Le « déranger » pour une telle bagatelle, mais il me fit remarquer qu'« aucune demande ne Le dérange ». Il insista tant que je finis par allumer une bougie pour l'élévation de l'âme des *Tsadikim* et priai le Tout-Puissant de m'envoyer une montre comme j'en avais besoin.

Quelque temps après, M. Miara de Casablanca vint me voir pour m'offrir... une montre. Il me révéla qu'alors qu'il se reposait au bord de la mer, Rabbi 'Haïm Pinto lui était apparu en rêve et lui avait dit : « Tu possèdes deux montres, dont une que tu as reçue récemment. Va donc la donner à mon descendant, Rabbi David, qui en a grand besoin ! »

Je restai quelques instants figé de stupeur devant la tournure qu'avaient pris les événements : du Ciel, on m'avait envoyé cet objet qui m'était si nécessaire, de toute évidence par le mérite du *Tsadik*.

Suite page 1

Tel est le profond secret de la *mitsva* de sanctification de la nouvelle lune. Le Saint béni soit-Il attend de l'homme, au moins une fois par mois, qu'il lève ses yeux vers le ciel pour contempler la lune et méditer sur son renouvellement. Il y puisera une leçon édifiante quant à son devoir de progresser sans cesse en Torah et en crainte de D.ieu afin de parfaire son âme. Quiconque met à profit cette opportunité mensuelle de prendre exemple de la lune peut être assuré qu'il jouira d'un renouvellement et d'une purification de son esprit. A l'instar de la lune, il s'efforcera de se renouveler dans son service divin et, l'esprit dépourvu de toute souillure, s'y vouera avec un élan de pureté revigoré.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître
le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Quel souvenir reste-t-il de l'accident ?

« Paro, voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, recommença à pécher et endurcit son cœur, lui et ses serviteurs. » (Chémot 9, 34)

Malheureusement, nombreux sont ceux d'entre nous qui se comportent comme Paro... Ils doivent en prendre conscience et se corriger au plus vite.

Il arrive souvent que l'homme, face à l'adversité, implore le secours de l'Eternel et se rapproche un peu de Lui, promettant de s'améliorer et de se repentir. Toutefois, dès l'instant où le Créateur a pitié de lui et lui vient en aide, l'homme reprend ses mauvaises habitudes passées et oublie ses bonnes résolutions. Un tel individu ne se comporte-t-il pas à l'instar de Paro, qui déclara que D.ieu était juste puis, aussitôt après, renforça à nouveau son cœur ?

J'ai connu un homme qui a subi un très grave accident de la route. Tous ses membres écrasés, sa vie était en danger. Mais il échappa à la mort par miracle. Lorsque je lui rendis visite à l'hôpital, il me dit avec émotion qu'il n'oublierait jamais le miracle dont il avait bénéficié et qu'il reconnaissait désormais l'existence du Créateur. Je lui répondis : « On se reverra dans quelques jours. »

Il ne comprit pas où je voulais en venir. Deux semaines plus tard, je le rencontrai de nouveau et lui demandai : « Es-tu encore conscient, aujourd'hui, de l'existence du Créateur ? As-tu fait un pas en avant en Son honneur dans la spiritualité pour Le remercier de ce miracle ? »

Ne sachant que répondre, il baissa les yeux, honteux.

J'en profitai alors pour le sermonner : « Si tu désirais réellement reconnaître le Créateur et te rapprocher de Lui, il ne fallait pas tarder. Tu n'avais pas le droit de remettre ton repentir au lendemain, mais devais tout de suite profiter des instants d'éveil consécutifs à ton miracle pour te rapprocher de D.ieu et de la Torah. Comme tu ne t'es pas dépêché de corriger ta conduite, l'enthousiasme qui t'animait s'est dissipé et tu as tout perdu. »

Ce comportement n'est-il pas à rapprocher de celui de Paro qui, lorsqu'il vit un miracle, reconnut la piété de l'Eternel, mais n'opéra en réalité aucun changement en lui ? En effet, peu de temps après, il dit insolemment : « Qui est l'Eternel pour que j'écoute Sa voix ? » Lorsque les enfants d'Israël constatèrent que Paro faisait fausse route, ils réalisèrent à quel point il est périlleux de suivre une telle voie et combien cela vaut la peine de se rapprocher réellement de l'Eternel.



DES HOMMES DE FOI

Sauvée d'une dénonciation par le mérite du Tsadik

Rav Chemouël Marciano alla un jour à Casablanca rendre visite aux *Tsadikim* Rabbi Méir Pinto et Rabbi Raphaël Pinto, afin de recevoir leurs bénédictions. S'y trouvait déjà une femme, venue dans le même but.

Soudain, la femme tourna la tête vers Rav Marciano, comme il le raconta lui-même, et lui dit :

« Tout comme le mérite du *Tsadik* Rabbi 'Haïm Pinto a joué en ma faveur, en me faisant vivre aujourd'hui un grand miracle, puisse D.ieu vous en faire connaître aussi. »

Désirant en savoir plus, Rav Marciano lui demanda de raconter son aventure.

« Je suis veuve et, pour gagner ma vie, commença-t-elle, je fabrique des boissons alcoolisées et les vends aux Juifs, bien que ce travail soit illégal. D'après la loi, il est interdit aux Juifs de fabriquer de l'alcool sans autorisation. (Il convient de signaler qu'au Maroc, cette activité a longtemps été le gagne-pain de très nombreux Juifs. Le gouvernement fermait les yeux, sachant que c'était leur principale source de revenus.)

« Aujourd'hui, quelqu'un, jaloux de ma réussite, m'a dénoncée aux autorités. La police a débarqué à mon domicile sans crier gare et s'est mise à tout inspecter. J'ai eu très peur, mais je n'avais pas où m'enfuir. La maison était encerclée.

« Immédiatement, je me suis mise à invoquer avec ferveur le mérite de Rabbi 'Haïm Pinto et lui ai demandé d'aider une pauvre veuve qui gagne péniblement sa vie.

« Je me suis tout de suite sentie soulagée et, avec une joie incompréhensible, j'ai commencé à aider les policiers dans leurs recherches et à ouvrir les portes des pièces et les tonneaux de boissons alcoolisées, sous leurs regards étonnés. J'étais moi-même sidérée de mon comportement, mais c'est pourtant ainsi que j'agis.

« Les policiers entraient, sortaient et passaient d'une pièce à l'autre, ouvrant tonneau après tonneau. Pourtant, ils ne remarquèrent pas qu'il s'agissait d'alcool. Quand ils terminèrent de passer toute la maison au peigne fin, ils me confièrent que quelqu'un m'avait dénoncée, affirmant que je vendais de l'alcool sans permis légal. Ils s'excusèrent pour tout le désordre et repartirent comme ils étaient venus.

« Ainsi, termina-t-elle, j'ai été sauvée de cette dénonciation, par le mérite du *Tsadik* Rabbi 'Haïm Pinto. »



PERLES SUR LA PARACHA

Qui compterait les louanges de l'Eternel ?

« Et afin que tu racontes à ton fils, à ton petit-fils, ce que J'ai fait aux Egyptiens. » (Chémot 10, 2)

Dans l'ouvrage *Zikhron Chloniki*, il est rapporté que, la veille du *Séder*, un Sage de cette ville jugea que le passage du *Hallel* « C'est pourquoi nous devons remercier, louer... » était trop répétitif et sauta alors une des expressions de louanges.

Cette même nuit, le Sage Chabtaï Gavriel Yéhochoua *zatsal* rêva qu'untel, pour avoir fait cette ellipse, souffrirait de la gorge durant six mois.

Le matin de Pessa'h, ce Sage rencontra le premier qui, d'une voix enrouée, lui souhaita « *'hag saméa'h* ». Rabbi Chabtaï l'informa alors : « Sache que cela t'est arrivé parce que tu as sauté une des louanges de l'Eternel. Il t'a tenu rigueur pour cela et tu ne guériras que dans six mois. »

Les bonnes manières même dans l'obscurité

« D'épaisses ténèbres couvrirent tout le pays d'Egypte durant trois jours. » (Chémot 10, 22)

Rachi explique que, durant la plaie de l'obscurité, les enfants d'Israël repérèrent où les Egyptiens cachaient leurs affaires précieuses, si bien qu'à l'heure de leur libération, lorsque leurs tortionnaires prétendirent ne pas en posséder, ils purent renier ce fait.

L'ouvrage *Pniné Daat* soulève une question : est-

il poli de fouiller dans les affaires de son prochain quand il ne peut bouger ? Ce comportement sied-il aux enfants des patriarches ? On peut aussi se demander comment nos ancêtres n'eurent pas honte de le raconter aux Egyptiens.

En réalité, du fait que ces derniers ne pouvaient se déplacer durant trois jours, ils furent contraints d'avoir recours à l'aide des enfants d'Israël pour leur apporter à manger et à boire. Ceux-ci durent donc entrer dans leurs maisons et chercher dans leurs affaires et c'est ainsi qu'ils découvrirent leurs trésors, comme l'explique Rachi.

Une plaie coûteuse

« Qu'il me délivre à tout prix de cette mort. » (Chémot 10, 17)

Paro qualifie cette plaie de « mort », ce qu'il ne fait pour aucune des autres plaies. Pourquoi ?

Dans les commentaires, nous trouvons plusieurs explications. Soit les hommes mouraient lors de cette plaie, soit celle-ci détruisait tous les vivres de l'Egypte, soit, d'après le Baal Hatourim, les sauterelles étaient accompagnées de serpents venimeux.

Rabbi Nathan Einfeld explique que, lorsque les armées de sauterelles arrivèrent, les Egyptiens se réjouirent en se disant : « Après tous les dommages que nous avons subis avec ces plaies, cette fois-ci, nous aurons de la nourriture fraîche, en abondance. » Car, d'après la loi égyptienne, ils devaient donner à Paro un cinquième de leur récolte, ce qu'ils ne seraient pas contraints de faire concernant les sauterelles.

Quant à Paro, il se retrouvait perdant, aussi supplia-t-il Moché de demander à D.ieu de faire cesser cette « mort ».

en PERSPECTIVE

L'éducation par le jeu

D'après le Midrach, le verset « Et afin que tu racontes à ton fils » se réfère à la plaie des sauterelles, comme il est dit dans les Prophètes au sujet de celle-ci : « Faites-en le récit à vos enfants. » (Yoël chap. 1) Et le verset poursuit : « Que vos fils le racontent à leurs enfants et ceux-ci à la génération suivante ! »

Qu'avait donc de particulier la plaie des sauterelles pour que la Torah nous demande spécialement de la raconter à nos enfants ? De plus, pourquoi le prophète insiste-t-il pour que le récit de cette plaie soit fait de génération en génération ?

Rabbi David Louria propose l'explication suivante : du fait que les jeunes enfants avaient l'habitude de jouer avec les sauterelles, comme le rapporte la Guémara, ce sujet de conversation les intéressait davantage.

Autrefois, les enfants ne jouaient pas aux légos ou aux playmobils, mais avec des sauterelles. C'était donc une merveilleuse opportunité pour leur raconter la plaie des sauterelles qui frappa l'Egypte.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !